



## **Communiqué**

### **Dématérialisation des états de synthèse de la liasse fiscale**

Dans le cadre de la poursuite du processus de dématérialisation et d'amélioration de la qualité du service rendu, la Direction Générale des Impôts a lancé un nouveau télé-service permettant aux adhérents aux services des impôts en ligne (SIMPL) d'éditer des états de synthèse conformes aux déclarations souscrites du résultat fiscal.

Ce service est accessible à travers l'espace SIMPL-IS, de même que les états de synthèse récupérés comportent une référence permettant de s'assurer sur le portail de la DGI ([www.tax.gov.ma](http://www.tax.gov.ma)) de l'intégrité des informations qui y figurent.

**Pour toute demande d'information ou d'assistance,  
prière de contacter le Centre d'Information Téléphonique de la DGI,  
à l'adresse [SIMPL@tax.gov.ma](mailto:SIMPL@tax.gov.ma) ou d'appeler le 05 37 27 37 27 (lignes groupées).**